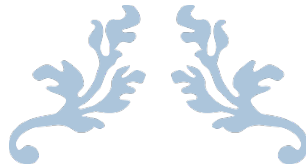


Sous la direction de :  
**Fatié OUATTARA**



---

# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro 0004 – déc. 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



---

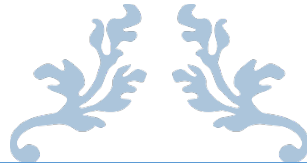
# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Sous la direction de :  
**Fatié OUATTARA**



---

## **REVUE LES TISONS**

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro 0003 – déc. 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



**Revue LES TISONS, Numéro 0003 – déc. 2025**

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

[revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com)

[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

S/C Université Joseph KI-ZERBO

BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso



## **Numéros déjà parus**

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre 2025

*Revue LES TISONS*, No 0003, juin 2025

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, mars 2025

*Revue LES TISONS*, No 0002, décembre 2024

*Revue LES TISONS*, No 0001, juin 2024

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024

*Revue LES TISONS*, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023



## **Présentation de la revue**

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme dans le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique en publication (ligne et papier).

### **Mode de soumission et de paiement**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [estisions@revuelestisons.bf](mailto:estisions@revuelestisons.bf); [revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

## **Considération éthique**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

## **Normes éditoriales**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères

compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

### **Direction de publication**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

### **Secrétariat de rédaction**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

#### **Comité de lecture**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninlan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Olo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

### **Comité scientifique international**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);  
Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);  
Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);  
Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);  
Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);  
Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);  
Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);  
Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);  
Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);  
Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).



## Les services publics mobiles comme instrument de politique publique au Sahel

### *Les services publics mobiles comme instrument de politique publique au Sahel*

**Sampala Fatimata BALIMA**

*Enseignante chercheure en Science politique*

Université Thomas Sankara

**Résumé :** En réponse des contraintes multiples et de la crise sécuritaire qui frappent le Sahel, les services publics mobiles constituent pour les États un instrument stratégique de gouvernance. Deux arguments fondamentaux valident cette hypothèse : en premier lieu, c'est la capacité des outils mobilisés par les services publics mobiles à s'adapter aux contraintes multiformes qui peuvent être tout à la fois géographiques, structurelles, socio-économiques et culturelles. Et, en second lieu, c'est leur rôle dans la recomposition de la légitimité étatique. Les services publics mobiles incarnent "l'État dans la rue " en restaurant la confiance à travers une efficacité tangible et une économie morale. En dépit de plusieurs limites persistantes, les services publics ambulants participent au Sahel à la fabrication de l'État et sa légitimité.

**Mots-clés :** Services publics mobiles, politique publique, gouvernance, légitimité, Sahel.

**Abstract:** *In response to the multiple constraints and the security crisis affecting the Sahel, mobile public services have emerged as a strategic instrument of governance for states. Two fundamental arguments support this hypothesis. First, mobile public services demonstrate a strong capacity to adapt to multifaceted constraints, which may simultaneously be geographical, structural, socio-economic, and cultural in nature. Second, they play a key role in the recomposition of state legitimacy. By embodying the notion of the "state in the street," mobile public services contribute to restoring trust through tangible effectiveness and a moral economy of action. Despite several persistent limitations, mobile public services contribute in the Sahel to the making of the state and to the construction of its legitimacy.*

**Keywords:** *Mobile public services, public policy, governance, legitimacy, Sahel*

## Pour citer cet article

---

Sampala Fatimata BALIMA, 2025, « Les services publics mobiles comme instrument de politique au Sahel », *Revue LES TISONS*, No 0004, décembre, pp. 453-471.

## Introduction

Entre autres manifestations de la crise multifactorielle qui frappe le Sahel, l'affaiblissement des capacités des pouvoirs régaliens à assurer une délivrance continue des services publics sur l'ensemble de leurs territoires constitue un enjeu majeur. Principal vecteur de la matérialisation de l'État dans la vie quotidienne des populations, le service public est l'argument principal de l'existence de l'État contemporain. Il constitue en effet tout à la fois une modalité d'intervention administrative, un dispositif de redistribution, un instrument de régulation sociale et un symbole de l'autorité publique.

Au Sahel, cette fonction structurante de service public se heurte cependant à une série de contraintes telles que l'immensité des territoires, la faible densité des populations et des infrastructures sociales et plus récemment, la violence armée d'acteurs non étatiques. À ces contraintes matérielles, s'ajoutent des contraintes moins visibles telles que la distance culturelle entre agents publics et usagers, la méconnaissance des droits administratifs, la défiance envers les institutions et les expériences répétées de mal-délivrance des services. L'ensemble de ces contraintes induit une perception dans laquelle l'État apparaît présent dans le discours politique et absent dans les pratiques ordinaires de gouvernement.

C'est précisément dans ce contexte que se développent les services publics mobiles comme une réponse opérationnelle et politique à la difficulté d'atteindre les populations éloignées des guichets administratifs classiques. Les services publics mobiles sont ici définis comme des dispositifs physiques ou numériques, décentralisés et itinérants déployés par l'État pour délivrer des biens publics essentiels liés à la l'éducation, à la santé, à la justice, *ect.* dans des territoires instables. Ils se distinguent fondamentalement des services fixes par leur adaptabilité dans l'espace et dans le temps. Cliniques mobiles, missions itinérantes d'état civil, audiences foraines, dispositifs de service à distance basés sur les technologies

numériques sont des offres fondées sur un principe commun, la mobilité de l'offre administrative comme adaptation pragmatique aux contraintes territoriales et sécuritaires. Cependant, loin de constituer une solution purement technique, ces dispositifs engagent des choix politiques majeurs. Il s'agit ainsi justement des choix des territoires desservis, des services prioritaires, des modalités de délégation et des partenariats mobilisés. Dans cette mesure, ils induisent une transformation importante des modes de gouvernement des espaces sahéliens.

La littérature sur les services publics inscrit l'objet dans le champ de l'étude des instruments d'action publique. L'action publique désigne l'ensemble des politiques et interventions étatiques visant à produire un bien commun. Dans le même sens Lacoumes et Le Galès estiment qu'elle est « l'ensemble des activités conduites par des autorités publiques, mais aussi par une pluralité d'acteurs publics et privés, visant à traiter des problèmes collectifs et à produire de l'ordre social ». Le contenu qu'en donne Thoenig ne s'écarte pas vraiment de cette vision lorsqu'il estime que « L'action publique peut être définie comme l'ensemble des interventions d'acteurs investis d'une autorité publique, destinées à orienter, réguler ou transformer des secteurs de la vie sociale ».

Dans la littérature sur l'administration publique africaine, les bureaucraties sont appréhendées à partir de leurs pratiques concrètes de délivrance de biens et services, dans ce que Bierschenk et Olivier de Sardan appellent l'étude de "the state at work", centrée sur le daily functioning of public services and the practices of civil servants. Il se dégage alors un consensus sur la vision du service public comme instrument de l'action publique. Mais Pierre Lascoumes et Patrick le Galès récuse la neutralité des instruments qui sont, selon leur perspective, porteurs d'une certaine représentation des problèmes publics et organisent des rapports spécifiques entre le 'État et la société.

La mobilité des services publics devient dans ce sens non seulement une réponse technique au déficit d'accessibilité aux services mais également une modalité d'organisation des rapports entre gouvernants et gouvernés dans le sens où elle définit à nouveau les espaces, les temporalités et les acteurs l'action publique. Complémentaires aux analyses fondées les instruments de l'action

publique, les analyses produites sur la sociologie des bureaucraties de terrain ou *street-level bureaucracy* mettent en évidence le rôle central des acteurs de proximité dans ce processus de redéfinition. Des auteurs font ainsi observer que les agents publics de première ligne intègrent la production concrète de politiques publiques en interprétant les règles et en négociant leur application au quotidien. Cette dimension apparaît plus prononcée dans les services publics mobiles dans la mesure où les agents publics incarnent littéralement l'État dans des espaces de déficit.

Rapportés au contexte africain, largement marqué par un modèle administratif importé, les services publics y subissent tout de même une mutation spécifique. L'importation des modèles administratifs formels produit des formes hybrides d'action publique, marquée par des arrangements pragmatiques, des logiques de courtage et des pratiques informelles, suivant l'analyse de Jean-Pierre Olivier-De Sardan et Thomas Biershenk. Les services publics mobiles n'échappent donc pas à cette dynamique et font ainsi l'objet d'innovation institutionnelle, de bricolage administratif et de délégation partielle de l'autorité publique à des acteurs non étatiques.

À l'analyse, les développements théoriques prennent insuffisamment en compte les tensions qui peuvent émerger entre l'offre mobile de services publics et les distances multiformes face à celle-ci. Cet article se propose d'interroger la capacité des États sahéliens à projeter leur autorité via des instruments mobiles dans un contexte de crise et de concurrence hybride avec des acteurs armés non étatiques. Il s'agit plus spécifiquement de comprendre si les services publics mobiles constituent instrument de renforcement de la capacité et de la légitimité de l'État au Sahel ou s'ils contribuent au contraire à entériner une action publique fragmentée et différenciée.

L'analyse s'appuie sur une recherche documentaire approfondie et une étude comparative produite sur trois régions du Sahel au Burkina en Mauritanie et au Mali dans le cadre de la Plateforme d'analyse, de suivi et d'apprentissage (PASAS) en 2021. Les données primaires proviennent de 300 entretiens semi-directifs, focus groups (50 sessions, 8-12 participants) et observations participantes auprès d'agents étatiques, communautés pastorales, GANE et ONG, complétées par une cartographie SIG des centralités mobiles (marchés, puits).

Le présent article s'ordonne autour de l'idée principale selon laquelle les services publics mobiles dans les États sahéliens participent à la fois d'une adaptation pragmatique de l'action publique aux contraintes territoriales et d'une tentative de restauration et de la légitimité de l'État dans des espaces fragilisés. L'argumentaire s'articule sur la manière dont les services publics mobiles s'inscrivent dans une logique d'adaptation instrumentale de l'action publique face aux distances multiples (I). Et, sur les effets politiques de ces dispositifs en terme légitimité, de confiance et recomposition de la présence de l'État.

## **1. Les services publics mobiles : une adaptation instrumentale de l'action publique aux contraintes sahéliennes.**

Loin d'être un expédient conjoncturel, la mobilité incarne un mode gouvernance des espaces fragiles sur lesquels la présence souveraine de l'État se négocie au quotidien entre offre publique et demande sociale. Les contraintes dans le contexte sahélien sont des révélateurs des limites d'une administration fondées sur des outils fixes de délivrance des services publics. il importe alors d'analyse la manière dont les distances (contraintes) sont construits en problème public avant d'examiner l'offre de mobilité comme instrument de politique publique adaptés au Sahel.

### **I.1 Les distances multiples comme problème public**

La notion de problème public, suivant l'idée de Kingdom, est le produit d'un flux d'évènements, d'indicateurs quantitatifs et d'une focalisation politique. Rapportée au présent objet d'analyse et à l'espace sahélien, la crise sécuritaire, les déplacements forcés et la faible délivrance des services publics et enfin la présence déficitaire de l'État apparaissent structurants. En effet, les distances multiples, qu'elles soient culturelles, géographiques, psychologiques, structurelles ou économiques alimentent une crise de légitimité en créant un déficit structurel dans la délivrance des services publics de base (santé, éducation, état civil). Ces distances ne peuvent être considérées comme un dysfonctionnement conjoncturel. Elles sont un fait social et politique durable qui recèle des formes de rapports spécifique entre gouvernants et gouvernés.

Dans le contexte sahélien, la distance géographique est celle la plus immédiatement perceptible. Les caractéristiques majeures de cet espace sont effet l'étendu des territoires, la faible densité de peuplement et d'infrastructures. A titre d'exemple, la wilaya du Hodh Charghi (89 000 km<sup>2</sup>), Gao (122 000 km<sup>2</sup>) et l'Est burkinabè (19 000 km<sup>2</sup>) défient les infrastructures routières, souvent impraticables lors de la saison des pluies ou en zones pastorales (aires de pâturage, points d'eau saisonniers). Les populations semi-nomades, bien que minoritaires (1,9% Mauritanie 2013 ; 8,5% Gao 2015), pratiquent des mobilités plurielles : transhumance peule (1 million têtes/an Gao), navétane agricole, commerce forain hebdomadaire, campagnes de pêche, déplacements scolaires coraniques ou sanitaires chroniques (diabète, dialyse).

La crise djihadiste (depuis 2006, salafistes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique) exacerbe cela : 15% de Gao déplacés (86 155 internes, 6 740 réfugiés 2021), Fada impactée par attaques (13 000 morts Burkina 2022-2025). Ces flux humains transforment l'absence de guichets en vide sécuritaire, où les groupes armés non étatique (Ganda Izo, GATIA au Mali) suppléent via fiscalité zakat, justice shara' ou eau communautaire.

Les travaux sur la territorialisation de l'action publique en Afrique ont largement montré que l'expansion spatiale y est historiquement inégale et discontinue. Les administrations publiques, héritées majoritairement de la colonisation, avaient pour priorité de desservir les centres urbains et stratégiques, laissant de larges portions de territoires sans présence administrative effective.

La distance géographique renseigne insuffisamment la notion de problème public. Elle ne devient politiquement significative que lorsqu'elle est combinée à d'autres formes tout aussi déterminantes de distances. C'est dans ce sens que De Sardan fait valoir que les obstacles à l'accès aux services publics sont moins le fait d'un déficit d'offre abstraite que la manière dont les administrations fonctionnent, interagissent et se donne à voir dans les contextes locaux.

La distance structurelle prend une dimension centrale. Elle interroge les capacités administratives des États. L'État au Sahel est en effet marqué par un déficit administratif chronique : le sous-effectif des agents publics, leur présence irrégulière, la discontinuité

des services et la dépendance à l'égard des financements extérieurs sont des facteurs qui minent l'effectivité des services publics même lorsque l'offre est existante.

Les données offrent une lecture concrète de cette dimension : sous-effectifs criants (1 agent pour 10 000 habitants dans les zones rurales), infrastructures inadaptées (pannes récurrentes des générateurs, absence de réfrigérateurs pour les vaccins) et délivrance partielle des services (État civil limité aux centres urbains). Selon la cartographie de l'AFD, la couverture par l'État et les collectivités atteint 50 à 60%, mais 30% des services restent inaccessibles hors des chefs-lieux ; à Gao, les CSCOM (centres de santé communautaires) sont fermés 70% du temps en raison de l'insécurité.

Tout aussi corrélée à la trajectoire historique de l'État post-coloniale, la distance structurelle remet ici en évidence la problématique l'Etat importé. B. Badie a pu ainsi montrer à ce propos que l'importation des modèles administratifs coloniaux dans des contextes sociaux et territoriaux profondément différents s'est soldée par l'émergence de modèles d'Etats déconnectés de leur environnement social se traduisant par une faible capacité à assurer l'action publique surtout dans les zones périphériques où les coûts logistiques d'accès sont élevés.

La distance économique et financière érige des barrières insurmontables pour les populations vulnérables (femmes, dont 60% sont analphabètes, veuves, travailleurs du secteur informel). A l'observation, le coût des déplacements vers les centres administratifs, la perte de revenu liée au temps de délaissement des activités productives pour se rendre dans les centres administratifs et les frais informels rendent matériellement inaccessibles ces services pour une large majorité des populations. Le coût d'un déplacement vers le centre de Fada représente par exemple 5 000 FCFA, soit environ 20% du revenu mensuel moyen.

Des contextes de fortes vulnérabilités comme celui du Sahel, la précarité mettent immédiatement en concurrence l'accès aux services publics et les priorités de la vie de quotidienne. En conséquence, l'accès au service public apparaît comme une ressource rare pour des catégories sociales privilégiées et non plus comme un droit universel.

La distance culturelle, sociale et cognitive souvent négligée dans les analyses technocratiques de l'action publique revêt pourtant une importance majeure. Elle renvoie à la méconnaissance des procédures administratives, aux barrières linguistiques ainsi qu'aux représentations sociales de l'administration publique : La méconnaissance des droits fonciers, ou des allocations sociales incite au recours à des instances endogènes comme la chefferie ou les cadis (200 affaires traitées par an à Gao). Enfin, la distance psychologique traduit un hiatus profond entre a

gents publics et usagers. Il est notable que les interactions entre agents publics et usagers soient fréquemment marquées par des tensions, des asymétries de savoirs et des rapports de domination symbolique. : la « culture du fonctionnaire » (accent ouest-africain à Gao, discriminations raciales anti-Peuls par les FDS) engendre évitement ou défiance viscérale (« État gaabi », perçu comme une force oppressive par les Peuls). Ces expériences alimentent des stratégies d'évitement de l'administration publique produisant à rebours une marginalisation administrative des populations concernées.

En plus de constituer un ensemble de contraintes objectives, les différentes formes de distances apparaissent ainsi comme un problème public qui structure dès lors les priorités, les instruments et les narratifs politiques. En mettant donc en évidence, la faible capacité des services publics fixes à répondre aux besoins des populations situées dans les zones périphériques, les pouvoirs publics admettent que les formes multiples de distances, constituent un obstacle structurel à l'universalisation du service public. Cette reconnaissance ne va pas sans ambivalence : elle traduit à la fois une capacité d'adaptation de l'action publique et un aveu des limites de la territorialisation classique de l'État.

En définitive, analyser les distances multiples comme un problème public structurant permet de dépasser une lecture strictement fonctionnelle des services publics mobiles. Ces dispositifs apparaissent moins comme une innovation technique que comme une réponse politique à une crise durable de la présence étatique. Ils s'inscrivent dans un contexte où la capacité de l'État à gouverner ne peut plus être évaluée uniquement à l'aune de ses normes formelles, mais doit être appréhendée à partir de ses

pratiques effectives, de ses absences et de ses modes différenciés d'intervention territoriale.

## **1.2. La mobilité du service public comme instrument de politique publique**

L'identification des distances comme problème public par les pouvoirs publics au Sahel engage à repenser les modalités classiques de délivrance des services publics. L'invention d'une modalité mobile du dispositif ne peut dans ce sens s'entendre uniquement comme une simple innovation logistique et administrative. Elle est dans la pratique un instrument d'action publique qui marque un basculement du concept de territorialité fixe, suivant l'approche wébérienne, vers une présence négociée et adaptative de l'État. Conséquemment, loin de se réduire à une offre conjoncturelle, le service public mobile procède à une refondation instrumentale de la gouvernance qui aligne les principes républicains de continuité, d'égalité et de mutabilité sur les mobilités pastorales, transhumantes et saisonnières des populations.

L'approche des instruments d'action publique constitue un socle analytique particulièrement pertinent pour rendre compte de cette dynamique en dégagant leur typologie opérationnelle et en évaluant leur efficacité et leurs limites en nous basant sur les données empiriques mobilisées dans le cadre de l'étude PASAS. En effet, en dépit de la variabilité des formes d'offres de services publics mobiles au Sahel (missions itinérantes d'état civil, audiences foraines, cliniques mobiles, services administratifs temporaires, ou encore dispositifs reposant sur les technologies numériques), il se dégage un dénominateur commun : toutes privilégient une logique de flexibilité, de déplacement et d'adaptation au contexte. Il s'agit là l'évidence d'une évolution notable opérée par l'État qui accepte modifier ses routines bureaucratiques pour répondre à des contraintes structurelles persistantes.

Le cadre de C. Tools permet d'aborder les spécificités sahéliennes. Pour lui, les instruments publics s'articulent autour du cadre NATO (*nodality, authority, treasure, organization*) qui distingue respectivement les flux informationnels, l'autorité prescriptive, les ressources financières et les capacités organisationnelles. Les services publics mobiles conjuguent ces dimensions de manière hybride et innovante

ce qui permet de dépasser les rigidités des guichets fixes pour prendre en compte les rythmes socio-économiques du Sahel. Les enquêtes menées sur le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie font ressortir quatre pistes opérationnelles principales :

Les services publics ambulants : Il s'agit d'espaces multiservices itinérants installés lors des marchés forains hebdomadaires, proposant des soins ambulatoires, des vaccinations vétérinaires, des actes d'état civil et de la vulgarisation agricole. En Mauritanie, les groupements de chameliers de la Garde nationale, équipés de kits médicaux et d'outils anti-incendie (comme au centre Achemim financé par l'UE), offrent un modèle particulièrement pertinent, adaptable à la région de Gao au Mali où les véhicules 4x4 s'avèrent vulnérables aux vols et aux pannes de carburant. Cette approche revêt une dimension culturelle forte : elle réhabilite l'imaginaire nomade des populations *kel tamasheq*, frustrées par les politiques de sédentarisation forcée.

L'auxiliarisation qui est une forme de délégation souple formalise les services communautaires existants, comme la *twiza* mauritanienne (entraide solidaire) ou les chefferies constitutionnelles au Burkina Faso. Elle ouvre également un espace de dialogue avec les groupes armés non étatiques (GANE), en envisageant des accords d'auxiliarisation pour les services de base (sécurité, eau), notamment avec les groupes d'autodéfense au Mali (GATIA, CMA). L'enjeu est de transformer une substitution de fait en collaboration encadrée, sans compromettre la souveraineté étatique.

Le service public local : Centré sur l'échelle du village ou de la fraction administrative, ce modèle promeut une coproduction multi-acteurs associant services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, communautés et ONG. Il inclut une formation des maires et conseillers municipaux aux montages de projets (appels d'offres, partenariats), et s'étend à une coproduction sécuritaire où les acteurs locaux participent à la médiation entre forces de défense et populations civiles.

Le service public distanciel : Exploité au potentiel des technologies de l'information et de la communication, ce dispositif repose sur le réseau 4G et l'électrification solaire villageoise. Il permet l'enseignement à distance (podcasts audio, radio), la délivrance numérique d'actes d'état civil ou de cadastre, ainsi que des

systèmes d'alerte sectoriels (météo, santé, pâturages) par SMS ou messages vocaux adaptés aux illettrés. L'énergie solaire soutient par ailleurs des infrastructures critiques : pompes électriques pour les puits, réfrigérateurs pour la chaîne du froid vaccinal, et éclairage public favorisant cours du soir et commerce nocturne.

L'efficacité de ces instruments est corroborée par les données empiriques. Dans le Hodh Charghi, les chameliers de la Garde nationale bénéficient d'une satisfaction de 90%, salués pour leur professionnalisme et leur traitement égalitaire, indépendamment du genre ou de l'origine ethnique. À Fada N'Gourma, les cliniques mobiles réalisent 5 000 actes médicaux par mois, quoique concentrés sur les zones urbaines. À Gao, les campagnes de vaccination animale couvrent un million de têtes par an, tandis que les centres de santé communautaires (CSCOM) fonctionnent de manière sporadique en raison de l'insécurité. Les perceptions des usagers soulignent une valorisation symbolique forte : les services publics mobiles incarnent « l'État dans la rue », un État quotidien et accessible, par opposition aux ONG perçues comme volatiles et passagères. Si ces transformations sont appréciables, certaines contraintes modèrent leur envergure.

On observe notamment que l'insécurité entrave les déploiements et donc le principe de continuité. La posture hybride des groupes armés non étatiques produit une légitimation paradoxale. Ces effets interrogent par conséquent la soutenabilité dans le temps des services publics ambulants en situation de crise.

L'on peut ainsi voir dans les services publics mobiles une illustration du de *state-making* hybride tel qu'appréhendé par Christian Lund et Joel Midgal. En effet, l'autorité publique se négocie au quotidien dans les espaces de gouvernance *twilight institutions* entre acteurs étatiques, communautaires et non communautaires. Dans ce sens la légitimité se mesure à la performance et l'efficacité de la délivrance des services et génèrent l'adhésion populaire.

L'alternative mobile des services publics n'est pas en définitive une solution opérationnelle conjoncturelle. Elle constitue un véritable instrument de négociation de la souveraineté de l'État qui utilise le levier de l'adaptation pour répondre à des fragilités structurelles.

## **2. Les services publics mobiles et la recomposition de la légitimité étatique**

Il est difficile dans le contexte sahélien d'appréhender la légitimité étatique dans le sens classique du terme dans la mesure où ces espaces sont profondément fragilisés par une insécurité chronique et des modes de gouvernance hybrides. C'est dans ce sens qu'il faut concevoir les services publics mobiles tout à la fois comme une adaptation logique aux contraintes de distance mais également comme un moyen pour l'État de restaurer la confiance des populations et la dimension utilitaire. De ce point de vue, il importe alors de voir la manière dont les services publics mobiles, qui sont une forme de matérialité de l'État, rétablissent la légitimité de l'État en contexte de crise.

### **2.1. Les services publics comme vecteur de confiance et d'utilité sociale de l'État**

La remise en cause du monopole wébérien de la violence légitime constitue l'un des effets majeurs de la crise sécuritaire au Sahel introduite en 2012 par le Mali et qui s'est propagée au Burkina et au Niger. À la faveur de l'émergence des groupes armés, on a en effet assisté à une récupération des fonctions régaliennes. Les faits sont légion qui témoignent de la récupération d'un vide laissé par l'État par des groupes armés non étatiques à l'instar de la perception de la fiscalité (zakat JNIM à Tessit), de l'administration de la justice islamique (cadis Gao traitant 200 affaires/an) ou de l'approvisionnement en eau pastorale.

Ce vide a généré une défiance profonde. À Gao, 70% des focus groups qualifient l'État de « gaabi » (injuste, oppressif), tandis qu'à Fada N'Gourma, les populations reprochent aux Forces de défense et de sécurité (FDS) un legs colonial de répression plutôt que de protection. En Mauritanie, la confiance reste conditionnelle (« pas aveugle »), soutenue par une stratégie préventive (villes nouvelles désertiques comme Nbeiket Lahraj). Les services publics, traditionnellement fixes, peinent par conséquent à incarner l'utilité sociale : centres de santé communautaires fermés 70% du temps à Gao pour cause d'insécurité ; État civil urbain-centré excluant nomades.

Au regard de ce qui précède, l'offre de service public mobile revêt un rôle d'opérateur symbolique. En restaurant l'accès au service public, à travers certaines offres comme les vaccins mobiles qui ont permis de toucher 1 million de têtes par an à Gao, les cliniques foraines qui ont permis de poser 5000 actes par mois à Fada, les services publics mobiles transportent l'État vers les citoyens et transforment les guichets classiques en État dans la rue, dont l'existence quotidienne et incarnée est avérée. De fait, ils rétablissent une perception positive et du même coup son utilité sociale.

On peut identifier dans le contexte du Sahel des mécanismes qui permettent d'affirmer que les services publics mobiles participent à la restauration de la confiance dans l'État. En premier lieu, les performances tangibles, concept cher à Beetham. L'efficacité de l'État, c'est à dire sa capacité à rendre effectif le service public est la condition génératrice du consentement des populations.

Dans le cadre de l'analyse comparative, 75% des populations enquêtées constatent une amélioration nette. De manière plus factuelle, à Gao, des campagnes vétérinaires mensuelles couvrent les transhumances ; à Fada, des audiences foraines couvrent les litiges fonciers nomades et à Hogh, l'électrification solaire améliore le commerce.

En deuxième lieu, les services publics mobiles créent une forme de proximité relationnelle entre gouvernants et gouvernés. A la différence des agents publics distants, caractérisés souvent par une culture de la capitale, certains auxiliaires créent, à l'image des chefs de villages, créent une relation de confiance avec l'État dans le cadre de la délivrance des services public mobiles.

En troisième lieu, les services publics mobiles sont le levier d'une économie morale. En rappel, la demande d'État (services sociaux de base) fondée sur la réciprocité entre l'État et les usagers reste forte dans le monde contemporain. Ainsi, les services publics mobiles en faisant usage d'agents locaux comprenant des langues locales, par exemple, réduisent les distances dans toutes ses formes.

Lire l'Etat à la lucarne des services public mobiles permet de prolonger le concept de *street level bureaucracy*. Selon justement son concepteur, Michael Lipsky, les agents de terrain deviennent l'incarnation de l'État auprès des usagers. La légitimité sociale, selon David Beetham, repose sur un triptyque performance (efficacité des

services), normes partagées et consentement populaire. L'économie morale sahélienne s'articule autour des notions de *ciimi* (vérité en songhay) et *naney* (confiance en peul), incarnant une attente de justice équitable. Enfin, l'approche hybride de Christian Lund montre comment les SPM encadrent les groupes armés non étatiques par le biais de l'auxiliarisation contrôlée.

## **2.2. Les limites et ambivalences d'un État mobile**

Les services publics mobiles comme instrument de restauration de légitimité de l'État, bien que marquant des avancées notables, n'enrayent totalement pas les contraintes structurelles persistantes et des ambivalences telles que l'inexistence d'une paix durable, les inégalités socio-économiques et la défiance résiduelle à l'égard de l'État. Ces contraintes interrogent alors la soutenabilité d'un État mobile dans un contexte de profondes fragilités. Il importe alors de procéder à l'évaluation des contraintes opérationnelles, symboliques voire politiques qui pourraient amenuiser l'efficacité des services publics.

En rappel, l'une des premières limites objectives des services publics mobiles réside dans la précarité temporelle qui met un bémol à l'idée même de continuité de service public. Les tournées ambulantes, qui sont par essence épisodiques, peinent à assurer la mutabilité et l'égalité face à des besoins permanents. Si à Gao les vaccinations couvrent un million de têtes par an, elles laissent cependant plus de 80% des troupeaux sans suivi annuel. Les cliniques mobiles à Fada N'Gourma réalisent 5 000 actes mensuels, concentrés sur les zones périurbaines accessibles. Ces conditions produisent alors des nouvelles frustrations latentes car les services publics mobiles présentent un État minimal.

En plus de la précarité temporelle, celle institutionnelle liée notamment à la faiblesse des budgets occupe une place importante. Elle est le facteur de la mal délivrance des services publics de manière générale et chronique. L'État mobile dans ces conditions reste fortement localisé dans les centres urbains accessibles renforçant la perception d'un pouvoir urbain déconnecté. On peut ainsi faire le constat que dans le Hodh charchi, si la garde chamelière obtient des notes de satisfaction maximale, elle rayonne néanmoins sur un rayon

de 50 kilomètres par semaine, excluant de fait les périphéries transfrontalières.

La posture hybride des groupes armés non étatiques représente une ambivalence. Elle transforme la suppléance de fait en un risque de délégitimation de l'Etat . on constate en effet dans les zones à dynamique centrifuge la fragmentation de l'autorité d'Etat du fait de la perte du monopole de violence légitime. A titre d'exemples, à Tessit, le JNIM y prélève la Zakat en échange d'une protection des populations, les cadis soghay traitent 200 affaires judiciaires par an à Gao tandis que le Ganda Izo et Gatia assurent la distribution d'eau et la régulation des prix agricoles. Les services publics mobiles, par le biais de l'auxiliarisation c'est à dire la délégation contrôlée pour la sécurité et les services de base, frôlent une reconnaissance de facto de ces acteurs.

Le dialogue CMA-GATIA dans le cadre des Accords d'Alger de 2015 pourrait, par exemple, déboucher sur une coproduction de services qui légitimerait indirectement ces groupes rivaux. c'est donc un paradoxe fondamental que l'État ait besoin d'acteurs concurrents pour accéder à des zones. Cette dynamique illustre à souhait le concept de *twilight institutions* de Lund exprimant une autorité négociée et fondamentalement instable. Les acteurs concurrents agissant comme des entités paraétatiques captent une sorte de légitime redistributive.

La question sécuritaire constitue la limite structurante des politiques de services publics mobiles : en l'absence d'un minimum de sécurité, la délivrance des services perd largement de sa pertinence sociale et politique. La crise sécuritaire prolongée que connaît le Sahel depuis le milieu des années 2000 a profondément hiérarchisé les priorités de l'action publique, plaçant la protection des populations avant les secteurs sociaux tels que la santé ou l'éducation. ce qui témoigne du poids de l'insécurité dans les préoccupations sociales. Les discours recueillis sur le terrain confirment cette hiérarchisation.

À Fada N'Gourma, un slogan repris lors d'une mobilisation en 2021 résumait cette perception dominante : « La sécurité est la base de tout ; sans elle, il n'y a pas de développement ». Empiriquement, cette situation se traduit par la fermeture massive des services sociaux dans les zones à risque : à Gao, près de 70 % des centres de

santé communautaires ont cessé de fonctionner en raison de l'insécurité, tandis que de nombreuses écoles restent inactives faute d'enseignants. À Tessit, les violences telles que les vols et agressions liées aux dynamiques de transhumance renforcent le sentiment d'abandon des populations civiles.

Les services publics mobiles apparaissent particulièrement vulnérables à ces contraintes. À Gao, en 2021, environ 40 % des tournées prévues ont été annulées pour des raisons sécuritaires, révélant la fragilité structurelle de ces dispositifs. Si certaines zones, comme le Hodh, connaissent une amélioration relative du climat sécuritaire, celle-ci se traduit moins par une adhésion aux services mobiles que par une demande accrue de guichets fixes, perçus comme plus stables et plus légitimes.

Enfin, l'insécurité affecte de manière différenciée l'accès aux services selon le genre : les femmes, confrontées à la fois aux normes patriarcales et à la peur des violences, évitent plus fréquemment les guichets administratifs. C'est dans ce sens que la sécurité apparaît comme un préalable à la légitimité de l'action publique.

## **Conclusion**

Dans le contexte sahélien marqué par un faisceau de menaces croisées, l'offre de services publics mobiles représente une innovation administrative majeure afin de répondre aux contraintes multiples imposées par la crise. La présente analyse montre que cette innovation dépasse un simple renouvellement de l'offre technique de services public pour constituer de fait un levier stratégique de légitimation de l'État sous-tendu par le caractère adaptatif aux distances multiples qu'elles soient géographiques, structurelles, économique, culturelles et la capacité à restaurer la confiance et l'utilité sociale de l'État et ce, malgré des insuffisances.

L'émergence des services publics mobiles est une réponse des pouvoirs publics aux contraintes qu'imposent la crise et à celles plus structurelles. Au sahel ces services s'organisent en catégories opérationnelles distinctives. On identifie ainsi les services publics ambulants qui recouvrent des marchés forains pour le vaccins, les audiences ou la vulgarisation agricole; l'auxiliarisation communautaire à l'image des chefferies au Burkina Faso ou des twiza

en Mauritanie; le services public local et le service public distanciel. Ces différents dispositifs loin de résorber tout le déficit de délivrance des services publics classiques participent à conserver les principes républicains de continuité, d'égalité, de mutabilité. Les résultats des enquêtes de terrain montrent leur efficacité c'est à dire délivrance effective dans zones à risques et l'adhésion populaire suscitée.

Au-delà de leur dimension strictement opérationnelle ces dispositifs ont une portée politique. Les services publics mobiles ne constituent pas seulement une réponse pragmatique aux contraintes d'accès aux services, mais participent à une mise en scène renouvelée de l'autorité publique, que l'on peut qualifier d'« État dans la rue ». Dans des contextes marqués par la crise sécuritaire, la discontinuité administrative et la défiance institutionnelle, cette présence visible et incarnée de l'État acquiert une signification politique particulière.

Cette dimension est explicitement reconnue par les autorités locales elles-mêmes. À Matiaoali, dans la région de Fada N'Gourma, le préfet souligne que « la légitimité se juge sur les services assurés », résumant ainsi une conception pragmatique de l'autorité étatique fondée sur l'expérience concrète de l'action publique. Dans les espaces sahéliens, la légitimité ne repose plus prioritairement sur la capacité de contrainte, mais sur la faculté de l'État à démontrer son utilité sociale au quotidien.

Les services publics contribuent à cette démonstration en incarnant une présence étatique perçue comme plus accessible et plus bienveillante que celle associée aux institutions sécuritaires. En contraste avec l'image souvent répressive des forces de défense et de sécurité, les dispositifs mobiles projettent une figure de l'État tournée vers la protection, l'assistance et la reconnaissance des populations. Cette perception favorable participe à la restauration d'une confiance fragile, mais essentielle, dans des contextes de sortie de crise.

L'analyse empirique permet d'identifier trois mécanismes principaux à travers lesquels les services publics mobiles participent à la recomposition de la légitimité étatique. Le premier tient aux performances tangibles de ces dispositifs. Dans les zones pastorales, les systèmes d'alerte par SMS améliorent la sécurité des déplacements et réduisent l'incertitude liée aux risques sécuritaires, produisant des effets concrets et immédiatement perceptibles par les

usagers. Ces résultats visibles renforcent la crédibilité de l'action publique, en donnant corps à l'idée d'un État protecteur.

Le second mécanisme relève de l'économie morale de l'action publique. Les interactions entre agents des services publics mobiles et populations locales s'inscrivent souvent dans des logiques de réciprocité, de respect et d'équité, en résonance avec des normes locales de justice, telles que la *shara'*. Le service public est alors évalué non seulement à l'aune de son efficacité, mais aussi de sa conformité à des attentes morales partagées. Lorsque l'État apparaît capable de s'inscrire dans ces cadres normatifs, il renforce sa légitimité symbolique.

Le troisième mécanisme concerne l'incarnation relationnelle de l'État. Les agents des services publics mobiles, fréquemment perçus comme plus proches socialement et territorialement des usagers, réduisent la distance symbolique entre l'administration et les populations. Cette proximité contraste avec l'image de fonctionnaires distants ou absents et contribue à rendre l'État plus lisible, plus humain et plus digne de confiance.

Les données issues des enquêtes PASAS, fondées sur près de 300 entretiens, confirment ces dynamiques. Dans la région du Hodh, 65 % des personnes interrogées valorisent le traitement égalitaire des chameliers par les services publics mobiles, perçu comme un marqueur central de justice et de légitimité. À Gao, les services publics auxiliaires apparaissent comme des palliatifs à l'absence ou à la volatilité des services étatiques classiques, jugés peu fiables en raison des fermetures répétées liées à l'insécurité.

Dans l'ensemble, les services publics mobiles répondent à une demande sociale forte de restauration de l'utilité sociale de l'État, attendu comme protecteur et redistributeur dans des sociétés profondément affectées par la crise. Cette recomposition de la légitimité demeure toutefois conditionnelle : elle dépend de la régularité des interventions, de la qualité des interactions et de l'inscription des Services dans une stratégie plus large de reconstruction de l'action publique. L'« État dans la rue » ouvre ainsi des espaces de légitimation, sans constituer en soi une solution durable à la fragilisation étatique.

Cette analyse s'inscrit d'abord dans la sociologie des États fragiles développée notamment par Christian Lund et Joel Migdal, en

montrant qu’au Sahel la souveraineté ne relève plus d’un contrôle territorial continu, mais d’un processus quotidien de négociation. L’État y coexiste avec des groupes armés non étatiques, des organisations communautaires et des ONG, qui participent conjointement à la production de l’ordre social. Les accords d’Alger de 2015, issus du dialogue entre la CMA et le GATIA, illustrent cette souveraineté fragmentée et transactionnelle.

À la différence des approches essentiellement sécuritaires, qui analysent la violence jihadiste à partir de ses logiques micro-économiques, les services publics mobiles (SPM) privilégient une gouvernance par les actes. Ils s’inscrivent dans une conception de la légitimité, fondée sur la performance de l’action publique et sur sa capacité à susciter le consentement des gouvernés. La légitimité étatique apparaît ainsi moins liée à la coercition qu’à l’utilité sociale concrète de l’État.

L’analyse éclaire également la théorie des instruments de l’action publique de Lascombes et Le Galès. Les SPM constituent des dispositifs de médiation qui reconfigurent les relations entre gouvernants et gouvernés par la proximité et l’adaptation contextuelle. Toutefois, ces instruments produisent des effets ambivalents, notamment une précarité institutionnelle susceptible de fragiliser la légitimité étatique et une hybridation concurrentielle avec d’autres formes de gouvernance locale. Les apports de la *street-level bureaucracy* de Lipsky permettent enfin de comprendre le rôle central des agents des SPM comme incarnation de l’État en situation, tout en soulignant les risques de « pollution » symbolique liés aux exactions attribuées aux forces de défense et de sécurité.

Inscrits dans une économie morale sahélienne, marquée par les attentes de *ciimi* et de *naney*, les services publics mobiles apparaissent, dans un contexte de fragilité caractérisé par une violence massive et des déplacements forcés, comme un instrument de *peace building* à faible coût.

## Table des matières

De l'utilité sociale de la philosophie et de la contribution du Laboratoire de philosophie à la formation d'une relève endogène ... Georges ZONGO .....	27
Biopsychosocial repercussions of HIV seropositivity in pregnant women treated at the Yopougon Santé Urban Health Center, Ivory Coast ... Woria Affibè AMICHIA, Rita AKA, Yao Étienne KOUADIO.....	39
La diaspora haoussa de Korhogo : de la mobilité sahélienne à l'ancrage urbain (1903-2010) ... Dossongou Drissa SORO .....	61
De quoi souffre l'humanité : de la laïcité ou du terrorisme ? Tégawendé Lazard OUEDRAOGO .....	85
Médecine d'augmentation et nature humaine : défis d'une régulation éthique et politique ... Jean Désiré SAWADOGO, Roger TAMBANGA.....	109
Conflits armés terroristes et relations sociales au Mali : cas des rapports inter et intracommunautaires dans le cercle de Niono ... Siriman FANE, Oumarou TOGOLA.....	137
La langue bisa dans Terre rouge d'Aristide TARNAGDA ... Issifou TARNAGDA, Boukary TARNAGDA, Mamadou BAYALA....	151
Les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest : un mécanisme traditionnel de gestion des conflits et de consolidation de la paix ... Thérèse SAMAKE.....	175
Effets de la valorisation du pagne Koko Dunda à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ... Arcadius SAWADOGO.....	205
Du rituel à l'hypocrisie : critique du « mastuvuisme » religieux comme simulacre de piété en Afrique ... N'guessan Fidèle KOUASSI .....	223

Dynamique des genres et plurilinguisme comme esthétique d'affirmation de soi et de construction d'identités dans les arts et les lettres négro-africains ... Boulkindi COULDIATI .....	241
Politique et science : la question de la conscience de l'utilisateur selon Edgar Morin ... Dimon Raymond OYENIRAN .....	257
Crises sociopolitiques en Afrique : enjeux et solutions pour une paix durable ... N'dah Pascal N'TCHA.....	273
Enjeux de la Pisciculture dans la commune Bagré : entre entrepreneuriat et perceptions des consommateurs ... Denis IDO, Ousmane ZOUNGRANA, Jean Charles BAMBARA .....	293
Le machiavelisme : somme de valeurs soporifiques ou thérapeutiques ? ... Akesse Charles MIAN, Niali Armand-Privat PILLAH, Bi Naga Landry BOTTY .....	313
Le ballet, la mode et la musique comme outils d'une poésie totale chez Mallarmé ... Soiliho BAIKORO.....	329
La réappropriation de l'histoire dans le théâtre africain contemporain (1990 à nos jours) ... El Hadji Abdoulaye SALL .....	343
L'inscription du lecteur dans le roman africain francophone contemporain : stratégies autoriales de programmation de la réception ... Tchasse AKPAOU .....	357
Le deuxième livre de « l'ethnographe » africaniste. De Michel Leiris à Valentin Yves Mudimbe ... MORO NGOMO Will's Ulrick Confi .....	383
Penser l'endogénéité du développement durable en Afrique postcoloniale à la lumière de la démocratie substantive : prolégomènes à une gouvernance intégrale... Amenan Madeleine KOUASSI, Goli Jean Christ Jonathan GOGBÉ.....	403
Monseigneur Dieudonné YOUGBARÉ et la synodalité... Alfred BONKOUNGOU .....	427

Analyse sémantico-pragmatique des inférences dans la langue koulango ... Kouadio Eric ADJOUMANI, Yves-Marcel YOUANT, Jean-Claude DODO .....441

Les services publics mobiles comme instrument de politique publique au Sahel... Sampala Fatimata BALIMA.....453